



Contrat pour un panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issus de l'agriculture biologique saison automne-hiver 2020-2021 du 03/11/2020 au 30/03/2021

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence
Tel : 06 11 39 42 01

FR40 819 743 485 00016
certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/982611

Et :

l'Amapien Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 16,00€, soit un total de 352€ TTC pour l'ensemble du contrat (22 semaines).

Règlement : le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « **EARL ma saison AB** » et datés du jour de l'engagement ;
- les chèques sont encaissés le 5 du mois ; possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous

DATES LIVRAISON Salon de Pce						Nb paniers	TOTAL DÙ 352€	RÈGLEMENT (montant - numéro chèque)
NOVEMBRE	3	10	17	24		4	64 €	
DÉCEMBRE	1	8	15	22	29	5	80 €	
JANVIER	5	12	19	26		4	64 €	
FÉVRIER	2	9	16	23		4	64 €	
MARS	2	9	16	23	30	5	80 €	

ATTENTION : pas de livraison les 22/12 et 29/12 (vacances du producteur).

La livraison du **22/12/2020** sera remplacée par 1/2 panier supplémentaire lors des livraisons du 15/12/2020 et du 5/01/2021.

La livraison du **29/12/2020** sera remplacée par : (au choix : cocher!)

- Un lot de bocaux d'un montant de 16€, pré-sélectionnés par le producteur
- Un bon d'achat de 16€ à récupérer à la vente à la ferme (*mercredi 9h-13h / samedi 10h-17h*)

Salon de Provence le / / 2020

Signature du Maraicher

Signature du contractant

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - site: www.amapdelacrau.fr

Référentes légumes : Sandrine MERCIER : 06 50 53 83 88 - M. Madeleine AGACCIO : 06 85 06 31 86



Reçu à conserver par l'adhérent
Contrat pour un panier de légumes
issus de l'agriculture biologique saison automne-hiver 2020-2021
du 03/11/2020 au 30/03/2021

Règlement intérieur :

Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP 2014, disponible sur le site de l'association Les AMAP de Provence, <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- **La participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation **des distributions** des paniers de 17h30 à 19h15.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.

Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

La Distribution se déroule : Chaque mardi de 18h00 à 19h00
À la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence

Une absence ? Des vacances ? L'Amapien peut poser **un Joker** = le panier est remplacé par un **lot de bocaux correspondant au prix du panier**. **Maximum 3 Jokers** par saison.

Reçu établi à Monsieur, Madame

pour l'engagement d'achat d'un petit panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO** –Quartier Bel Air » 13300 Salon de Provence ; certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016 - Tel : 06 11 39 42 01

pour la somme de € en règlement(s) par chèque(s).

Salon de Provence, le

Signature du maraicher

AMAP de la CRAU

Prévenez l'une des référentes de votre absence en début de saison ou au moins 1 semaine avant.

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Calendrier des distributions

Novembre 2020	Décembre	Janvier 2021	Février	Mars	
Mardi 3	Mardi 1	Mardi 5 (1,5 paniers)	Mardi 2	Mardi 2	
Mardi 10	Mardi 8	Mardi 12	Mardi 9	Mardi 9	
Mardi 17	Mardi 15 (1,5 paniers)	Mardi 19	Mardi 16	Mardi 16	
Mardi 24		Mardi 26	Mardi 23	Mardi 23	
				Mardi 30	